



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP Nord Pas-de-Calais pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

SUJET

Chargé(e) de clientèle à l'agence des Calanques à Marseille, vous recevez de l'un de vos clients, M. Duval, la lettre suivante. À l'aide des documents joints et de l'outil informatique, vous répondez à cette lettre sous le nom de Dominique Déon. Vous imprimez le document avec votre numéro d'anonymat en pied de page.

DOCUMENT N° 1

Jean-Claude Duval
25 cours Belsunce
13001 Marseille

Agence des Calanques
12 rue des Tchouques
13004 Marseille

Marseille, le 25 mai 2009

Monsieur,

Je suis actuellement titulaire d'un contrat d'assurance vie Scylla 3 000, et souhaite procéder à son rachat afin de disposer rapidement de la somme de 30 000 euros.

Je suis en effet très déçu par le rendement de ce contrat et souhaite réorienter mon épargne vers d'autres supports et arrêter les versements que j'effectue chaque trimestre.

Je n'ai pas encore décidé si je laissais ce contrat aller à son terme, mais je ne veux plus que la moindre somme soit encore investie sur des supports dépendants de la bourse. J'aimerais donc vous rencontrer rapidement pour mettre en œuvre un redéploiement de mon épargne (un jeudi ou un vendredi après midi de préférence).

Je vous serais donc reconnaissant de m'indiquer, avant notre rencontre, ce qu'il est possible de faire et la marche à suivre pour procéder à ces différentes opérations.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude DUVAL

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :
1h30

Session
2009

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E31 – 1^{ère} partie**
N° sujet : **09-1692**

Coefficient:

Folio
1 / 5

DOCUMENT N° 2

Renseignements sur le contrat d'assurance vie Scylla 3000 détenu par Monsieur Duval :

- Contrat souscrit le 12 septembre 2002 sur lequel M. Duval a effectué 64 000 euros de versements.
- En avril 2009, la plus value réalisée s'élevait à 900 euros.
- M. Duval a opté à la souscription pour la gestion Profilée et place son épargne sur le fonds Équilibre (50 % sur des fonds en euros, 50 % sur des unités de compte, SICAV européennes principalement).
- M. Duval effectue sur ce compte quatre versements libres programmés de 1250 euros chaque trimestre.

CRDP Nord Pas-de-Calais

QuickTime™ et un
décompresseur
sont requis pour visionner cette image.

**AVEC MONDASS VIE FAITES
FRUCTIFIER VOTRE ÉPARGNE
ET BÉNÉFICIEZ DES CONSEILS DES
MEILLEURS PROFESSIONNELS**

QuickTime™ et un
décompresseur
sont requis pour visionner cette image.

Vous épargnez à votre rythme

Pour constituer une épargne à long terme vous pouvez réaliser :

- des versements libres : vous effectuez des versements d'un montant minimum de 1000 euros quand vous le voulez ;
- des versements programmés : épargnez régulièrement par prélèvements automatiques en choisissant le montant et le rythme de vos versements.

Il vous est possible à tout moment sur simple demande de passer d'un mode de versements à l'autre, vous pouvez également modifier le montant de vos versements ou les interrompre.

Adaptez votre investissement en cours de contrat

Vos choix ne sont pas figés, vous pouvez changer de support ou de mode de gestion à tout moment par :

- l'arbitrage : modifiez vos choix d'investissement au gré de vos besoins ou des marchés. Nous vous offrons quatre arbitrages gratuits par an ;
- le changement de mode de gestion : changez pour la gestion libre ou pour la gestion profilée quand vous le souhaitez et sans frais supplémentaire.

Disposez de votre capital en toute liberté

Selon vos besoins vous pouvez :

- demander une avance et disposer ainsi d'une partie de votre capital tout en évitant la fiscalité applicable dans le cadre d'un rachat ;
- réaliser un rachat partiel qui vous permet de disposer d'une partie de votre capital, sans perdre les avantages du contrat d'assurance vie ;
- réaliser un rachat total qui vous permettra de disposer de la totalité de votre épargne.

Rachat partiel et rachat total ne génèrent aucun prélèvement de notre part mais sont soumis à un prélèvement fiscal.

Extrait des conditions générales : Article 7

NATURE DES SUPPORTS SÉLECTIONNÉS

Chaque versement net de frais est affecté conformément à vos instructions sur un ou plusieurs supports qui peuvent être de nature suivante :

Le fonds en euros :

Les sommes versées sont investies dans le fonds Sécuritaire géré par l'Assureur, dont la composition est publiée chaque année dans le compte rendu à l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'Assureur, tenu à votre disposition.

Les unités de compte :

Les sommes versées sont investies nettes de frais dans les unités de compte que vous aurez sélectionnées, ou sur lesquelles votre épargne sera investie dans le cadre de la gestion profilée suivant les modalités prévues à l'article 10 de la présente note d'information valant conditions générales;

Modes de gestion

À la souscription ou en cours de vie du contrat, vous pouvez opter pour l'un et / ou pour l'autre des modes de gestion suivants :

1. Gestion Libre :

Dans le cadre de cette gestion, à la souscription ou en cours de vie du contrat vous pouvez, selon La répartition de votre choix, sélectionner un ou plusieurs supports.

2. Gestion Profilée :

Dans le cadre de cette gestion, vous avez le choix entre trois Profils d'investissement correspondant à des niveaux de risque différents et caractérisés par une répartition fixe entre le support en euros et les supports en unités de compte du contrat au moment du versement.

- le Profil prudent : il s'adresse aux souscripteurs recherchant une prise de risque limitée pour leur investissement. Cette répartition est investie pour partie sur le fonds Eurossima, pour partie sur des supports à composante obligataire, par nature moins risqués que le marché des actions.
- Le Profil équilibré : il s'adresse aux souscripteurs recherchant un certain équilibre entre supports sécuritaires et supports présentant un degré de risque plus élevé. Cette répartition permet de profiter à la fois du dynamisme du marché des actions et de la sécurité du marché obligataire.
- le Profil dynamique : il s'adresse aux souscripteurs recherchant la performance avant tout, en acceptant une prise de risque plus importante pour leur investissement. Cette répartition tend à dynamiser au maximum la valeur atteinte sur la répartition en investissant pour l'essentiel sur le marché des actions.

DOCUMENT N° 5

Article 12 des conditions générales

- Disponibilité du capital garanti : rachats partiels ponctuels ou programmés.

Les rachats partiels ponctuels

Le souscripteur peut effectuer des rachats partiels ponctuels, d'un montant minimum de 1 000 € sous réserve que la somme des capitaux garantis exprimés en euros et en unités de compte, nette des avances et des intérêts afférents restant dus à l'assureur, reste supérieure ou égale à 1 000 € après le rachat.

Les rachats sont répartis librement par le souscripteur entre les garanties exprimées en euros et en unités de compte. À défaut d'indication, le montant du rachat sera imputé sur l'ensemble des supports, au prorata de l'épargne investie sur chacun. Les sommes versées sont, le cas échéant, diminuées des impôts, taxes et contributions sociales dus.

Le souscripteur indique sur sa demande de rachat le mode de prélèvement fiscal (prélèvement libératoire forfaitaire ou déclaration des produits dans le revenu imposable) pour lequel il désire opter. À défaut, la déclaration des produits dans le revenu imposable sera retenue.

Le rachat total

Le souscripteur peut demander à tout moment le rachat total de son contrat MONDASS SCYLLA 3000. La valeur de rachat est constituée de la somme des capitaux garantis exprimés en euros et en unités de compte, nette, le cas échéant, des avances et des intérêts afférents restant dus à l'assureur. Le rachat total est subordonné à la remise à MONDASS Assurances de l'original des conditions particulières, des avenants émis et d'une copie recto-verso de la carte d'identité du souscripteur. Le rachat total met fin au contrat.

Indications générales relatives au régime fiscal en cas de rachat partiel ou total.

Les modalités d'imposition des plus values dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat et du montant des plus values.

L'adhérent a le choix entre 2 options fiscales :

- l'intégration des plus values dans ses revenus lors de la déclaration annuelle,
- le prélèvement forfaitaire libératoire (P.F.L.) prélevé sur les plus values constituées. Le P.L.F. est de 35 % sur les contrats souscrits depuis moins de 4 ans et de 15 % pour ceux d'une durée comprise entre 4 et 8 ans. Au delà de 8 ans, le prélèvement forfaitaire est de 7,5 %.

Durée du contrat	0 à 4 ans	4 à 8 ans	Au delà de 8 ans
Montant du prélèvement	35 %	15 %	7,5 %*

* Avec une exemption fiscale de 4 600 € pour le bénéficiaire ou 9 200 € pour un couple.